

Une méthode de recueil de la parenté dans les enquêtes démographiques : un compromis avec l'approche anthropologique

A METHOD FOR COLLECTING DATA ON KINSHIP IN DEMOGRAPHIC SURVEYS: A COMPROMISE WITH THE ANTHROPOLOGICAL METHOD

METODOLOGIA DE RECOLECCION DE DATOS SOBRE LA PARENTELA EN LAS ENCUESTAS DEMOGRAFICAS : ESTABLECIENDO UN TÉRMINO MEDIO CON EL PUNTO DE VISTA ANTROPOLOGICO

Philippe Antoine and Philippe Bocquier

Volume 21, Number 1, Spring 1992

Démographie sociale en Afrique

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/010102ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/010102ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association des démographes du Québec

ISSN

0380-1721 (print)

1705-1495 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Antoine, P. & Bocquier, P. (1992). Une méthode de recueil de la parenté dans les enquêtes démographiques : un compromis avec l'approche anthropologique. *Cahiers québécois de démographie*, 21(1), 7–27. <https://doi.org/10.7202/010102ar>

Article abstract

With the collection of biographies through retrospective surveys, it is possible to obtain various informations on family origin, the role of kins in residential and occupational mobility, and family changes. We present herein a solution to operationalize the concept of kinship using the experience of the IFAN-ORSTOM survey carried out in Dakar. Our results confirm the increased dependence of the younger generation on older generations due to the crisis. The urban way of life does not seem to disorganize family structures in Dakar. At present, it is through family solidarity that the shock of the crisis is absorbed.

Une méthode de recueil de la parenté dans les enquêtes démographiques : un compromis avec l'approche anthropologique

Philippe ANTOINE et Philippe BOCQUIER *

Dans l'enquête biographique sur l'insertion urbaine à Dakar menée par l'IFAN et l'ORSTOM ¹, nous avons voulu à la fois repérer les éventuels recours à la parenté lors d'événements marquants dans la vie de l'individu (installation en ville, période de chômage, etc.), traduire certaines modalités de la multi-résidentialité du ménage (Locoh, 1988b) et mettre en évidence le recours aux réseaux de solidarité familiaux en milieu urbain (Le Bris et al., 1987). Il s'agissait donc d'exprimer le lien de parenté entre l'individu enquêté et une tierce personne et non par rapport à un chef de ménage. Par ailleurs, nous voulions saisir la structure de la parenté dans le ménage afin d'en dresser une typologie (Sala Diakanda, 1988).

Pour réaliser ces deux objectifs, nous avons essayé de bâtir une méthode de saisie de la parenté qui soit cohérente à la fois dans l'enquête biographique et dans l'enquête ménage, et facilement utilisable par des enquêteurs. Nous ne pouvions pas adopter les solutions retenues par les anthropologues pour le recueil des généalogies, car elles sont trop complexes et ne correspondaient pas exactement à nos besoins (Héritier, 1975; Barnard et Good, 1984). Nous présentons dans cet article ² la

* Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération (ORSTOM), Paris.

¹ Cette recherche est menée conjointement par l'Institut fondamental d'Afrique noire-Cheikh Anta Diop (IFAN) et l'ORSTOM. La composition de l'équipe est la suivante : Ph. Antoine, démographe; Ph. Bocquier, démographe-statisticien; A. B. Diop, sociologue; A. S. Fall, sociologue; Y. Mb. Guisse, anthropologue; J. Nanitelamio, psycho-sociologue.

² Cet article reprend et développe les idées contenues dans une communication présentée à la conférence de l'Union pour l'étude de la population afri-

solution retenue et quelques exemples d'analyse tirés de notre étude. L'enquête quantitative comprenait deux phases : une enquête classique sur 2046 ménages représentatifs de l'agglomération dakaraise, et une enquête biographique recueillant les itinéraires résidentiels, professionnels et familiaux de 1557 individus sélectionnés dans l'enquête ménage après stratification par âge et par sexe (Antoine et al., 1990). Afin de faciliter la collecte, il fallait établir une codification de la parenté qui soit cohérente d'une enquête à l'autre.

Dans un premier temps, nous décrivons le système de recueil du lien de parenté par rapport à un tiers. Quelques exemples tirés de notre enquête biographique illustrent la méthode. Dans un second temps, nous présentons le système de saisie de la parenté retenu pour l'enquête ménage, accompagné d'un exemple d'analyse de la structure de la parenté dans les ménages.

LA SAISIE DU LIEN DE PARENTÉ ENTRE LA PERSONNE ENQUÊTÉE ET UN TIERS

La description des liens de parenté a constitué une des difficultés majeures de la conception du questionnaire biographique. Il nous fallait savoir quels membres de la famille interviennent le plus souvent dans la vie de l'individu, à l'occasion d'un changement d'emploi ou de logement ou pour le congé de ses enfants. Nous voulions aussi, afin de mesurer l'importance de la mobilité résidentielle, recueillir des informations sur les modes d'accueil de l'épouse ou des enfants en cas de non-cohabitation des conjoints. À différents moments de l'entretien, nous avons besoin d'établir le lien de parenté entre l'enquêté et une tierce personne.

Un compromis difficile entre les approches démographique et anthropologique

Dans les premiers questionnaires testés, nous avons laissé ouvertes les questions sur la parenté, afin de repérer les parents les plus fréquemment cités. Généralement, la réponse sponta-

caine (UEPA) «Femme, famille et population», tenue à Ouagadougou en avril 1991. Nous remercions les autres membres de l'équipe IFAN-ORSTOM, ainsi que nos collègues O. Barbary, A. Chahnazarian et C. Guilmoto, pour leurs remarques et suggestions.

née que l'enquêté donne à la question «Quel était votre lien de parenté (avec telle personne) ?» est assez décevante; l'enquêté fait appel à des termes wolof (la langue parlée par la majorité de la population à Dakar) de parenté classificatoire, auxquels il donne des contours très vagues (Diop, 1985). Par exemple, en wolof, l'expression *baay* englobe le père, ses frères germains, agnatiques ou utérins, et ses cousins.

De plus, les changements dans les pratiques sociales et familiales n'amènent pas toujours une modification parallèle des termes de parenté. Ces termes, tout en témoignant de la tradition, recouvrent maintenant des réalités différentes. Sous un même nom, ce ne sont plus exactement les mêmes personnes qui sont désignées. Les termes traditionnels sont généralement simplifiés et certaines personnes autrefois distinguées entre elles ne le sont plus. À ces termes viennent se greffer des termes français, ce qui ajoute à la confusion. En somme, il fallait recourir à la parenté dite «descriptive», plus opérationnelle.

En décomposant la question sur la parenté, nous pouvions obtenir une description assez précise du lien de parenté, et dresser une liste d'une quarantaine de liens de parenté proche, selon une méthode bien connue en anthropologie, par la combinaison des termes suivants : fils-fille, père-mère, époux-épouse, frère-sœur (ex. : fils de la sœur de la mère de l'épouse d'Ego).

Cependant, le recueil ¹, le traitement et l'analyse quantitative de la parenté exacte deviennent vite extrêmement fastidieux et n'apportent pas grand-chose comparés à l'investigation anthropologique. Nous voulions plutôt parvenir à une saisie simplifiée de la parenté qui ne soit ni classificatoire, ni non plus totalement descriptive (donc complexe). La saisie devait nous permettre également d'identifier des individus à partir desquels pourraient se fonder des investigations anthropologiques plus poussées sur les réseaux familiaux.

Le système de codification adopté

C'est certainement à propos de la parenté que la formulation des questions fut la plus difficile à établir. La difficulté semblait telle qu'au terme de la pré-enquête, nous avons pensé sérieusement supprimer toute question sur la parenté. Fina-

¹ Rappelons que nous faisons appel à des enquêteurs non initiés aux subtilités de l'anthropologie.

lement, une solution de compromis a consisté à décomposer la question sur la parenté en une série de trois questions ¹.

La première porte sur ce qu'on peut appeler le lien de génération entre Ego et la personne citée : père ou mère (1), autre ascendant (2), collatéral (3), époux ou épouse (4), fils ou fille (5), autre parent (6), sans lien (7).

La deuxième question permet de classer la personne citée dans les lignages paternel ou maternel, ou encore dans la parenté de l'époux (ou de l'épouse) : lignage côté : du père (1), de la mère (2), de l'époux ou de l'épouse (3), non concerné (0).

Au total, ces questions permettent de distinguer dix-huit catégories de liens de parenté et d'alliance, sans compter la distinction selon le sexe, qui fait l'objet de la troisième question (code 1 pour les hommes, 2 pour les femmes). Ces questions ont le mérite d'être courtes et sans ambiguïté. Elles peuvent être aisément posées par un enquêteur n'ayant pas reçu une formation poussée sur la parenté.

Le tableau 1 donne la correspondance entre les codes et le lien de parenté (en langage courant) de l'enquêté avec une tierce personne. C'est cette liste que l'enquêteur doit consulter au cours de l'entretien. Le chercheur se référera au diagramme de la parenté (figure 1) pour situer les catégories codifiées dans la parenté descriptive.

D'après le tableau 1, on classe par exemple l'oncle utérin dans les «ascendants côté mère», en lui attribuant le code 2-2 (2 pour autre ascendant, 2 pour lignage côté maternel). La question sur le lignage sert aussi à distinguer frère ou sœur de même père et de même mère, codé 3-0 (3 pour frère ou sœur, 0 pour le lignage), frère ou sœur de même père seulement (code 3-1), et frère ou sœur de même mère seulement (code 3-2).

Ce système de codification tient compte de la polygamie, non seulement au niveau des parents d'Ego mais aussi au niveau d'Ego lui-même. Ainsi, il permet de repérer les coépouses de la mère d'Ego (code 2-0). Si l'enquêté est une femme on distinguera l'époux d'Ego (code 4-0) des coépouses d'Ego (code 4-3). Cette saisie est donc bien adaptée à la description de la parenté en Afrique, où la polygamie est importante.

¹ Nous présentons ici une version légèrement modifiée du système de collecte et de codification que nous avons utilisé dans notre enquête. Le principe reste le même, mais tient compte de certaines améliorations jugées utiles à l'issue de la collecte.

TABLEAU 1 — Codification de la parenté

Parenté	Lignage	Lien de parenté
1	0	Père ou mère.
1	3	Père ou mère de l'époux-se.
2	0	Belle-mère, c'est-à-dire épouse du père autre que la mère de l'enquêté.
2	1	Oncles et tantes paternels et génération des grands-parents paternels.
2	2	Oncles et tantes maternels et génération des grands-parents maternels.
2	3	Oncles et tantes de l'époux-se et génération des grands-parents de l'époux-se.
3	0	Frères et sœurs de même père et de même mère.
3	1	Frères et sœurs de même père seulement.
3	2	Frères et sœurs de même mère seulement.
3	3	Frères et sœurs de l'époux-se.
4	0	Époux-se.
4	3	Coépouse.
5	0	Enfants.
5	3	Enfants de l'époux-se ou de la coépouse.
6	0	Petits-enfants et neveux et nièces (enfants des frères et sœurs).
6	1	Autres parents paternels (cousins et leurs enfants, parents éloignés...).
6	2	Autres parents maternels (cousins et leurs enfants, parents éloignés...).
6	3	Autres parents côté époux-se.

Plusieurs remarques s'imposent quant à la codification décrite. D'abord, elle n'est nullement exhaustive : il est par exemple difficile de classer, dans ce système, les relations d'alliance. Nous avons adapté la codification pour faire figurer la «belle-mère» (épouse du père de l'enquêté autre que sa propre mère) et la coépouse. Mais ne figurent pas, dans ce système, les époux ou épouses des oncles et tantes, des cousins, des enfants, etc., car le recours par alliance interposée est relativement rare. Ensuite, la codification des anciens époux ou épouses peut poser problème. Dans la reconstitution de la biographie, nous voulions rendre compte des relations de parenté autant présentes que passées. Par exemple, dans le cas d'un divorce, il est important de savoir si l'enfant réside actuellement avec l'ancien conjoint de l'enquêté ou avec l'enquêté lui-même. Pour tenir compte de ces diverses situations, il nous a fallu créer des codes spéciaux.

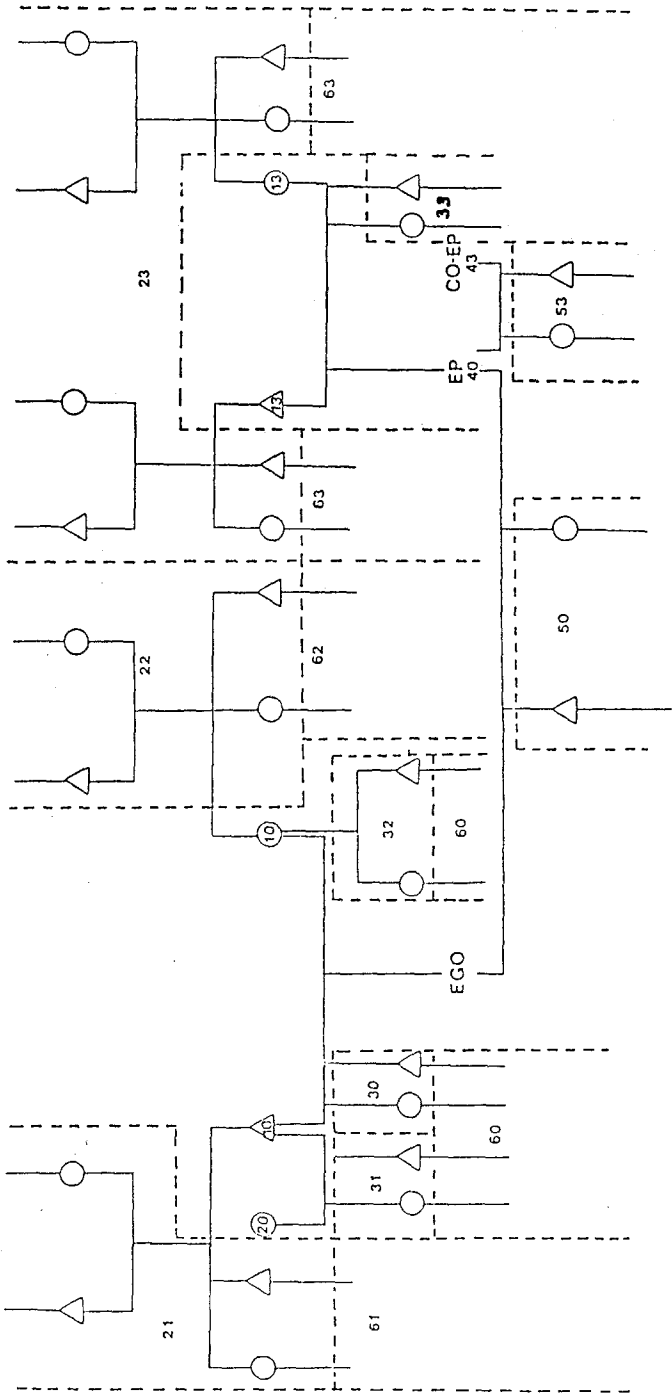


Figure 1 — CODIFICATION DES LIENS DE PARENTÉ PAR RAPPORT À L'ENQUÊTÉ

La représentation graphique

Une fois recueillie l'information sur le lien de parenté entre Ego (l'enquêté) et une tierce personne, se pose le problème de la restitution de cette information.

Nous pouvons distinguer 36 catégories de parenté si l'on tient compte du sexe : c'est largement trop pour figurer dans un tableau qui comporterait alors beaucoup de cases vides étant donné que les liens de parenté possibles ne sont jamais représentés dans leur totalité. On doit alors procéder à quelques regroupements pour diminuer la taille du tableau.

Parfois, il est difficile de choisir a priori les regroupements possibles. Dans ce cas, il est préférable de se référer au diagramme de parenté, qui permet une représentation visuelle des liens de parenté. Pour permettre le traitement informatique des données, le dessin du diagramme de parenté (figure 2a) a été saisi en mémoire et, pour chaque application, des cercles sont tracés (à l'aide d'un programme informatique intégré à un logiciel statistique) proportionnellement aux effectifs des personnes citées par les enquêtés. Les catégories les plus représentées sont ainsi plus facilement repérées et les regroupements possibles apparaissent d'eux-mêmes. Par exemple, à la figure 2b, on observe que 63,6 % des enquêtés formés à Dakar déclarent n'avoir eu recours à personne, lors de leur entrée dans la vie active, pour s'installer à leur compte en tant qu'indépendants dans la production ou les services, que 16,7 % ont eu recours à leur père, 1,5 % à un oncle, 10,6 % à un frère et seulement 1,5 % à une sœur (etc.).

Cette technique graphique est exploratoire : elle permet de visualiser rapidement le recours à la parenté pour chaque type d'événement et de faire des regroupements pertinents de modalités pour les analyses ultérieures.

Deux domaines d'application : le confiage et la résidence des conjoints

En Afrique, on le sait, une part importante des enfants sont confiés ou placés auprès d'autres personnes. Les raisons sont diverses, allant du don d'un enfant à un autre parent, au placement auprès d'un tuteur chargé de l'héberger le temps de sa scolarité ou de son apprentissage. Dans notre enquête, sur 1557 individus, 359 (soit 23 %) ont été confiés avant l'âge de 15 ans à un parent ou à une autre personne. L'âge au confiage ou

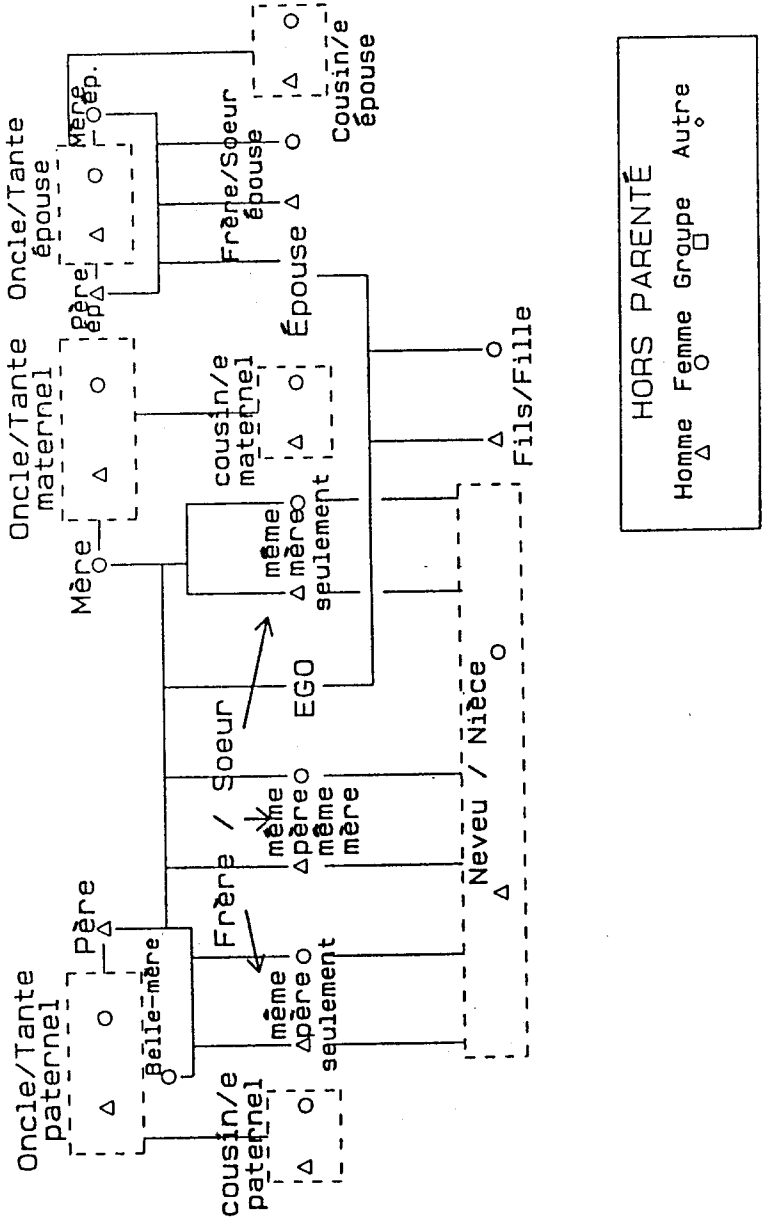


Figure 2a — HOMMES : DESCRIPTION DU LIEN DE PARENTÉ AVEC EGO

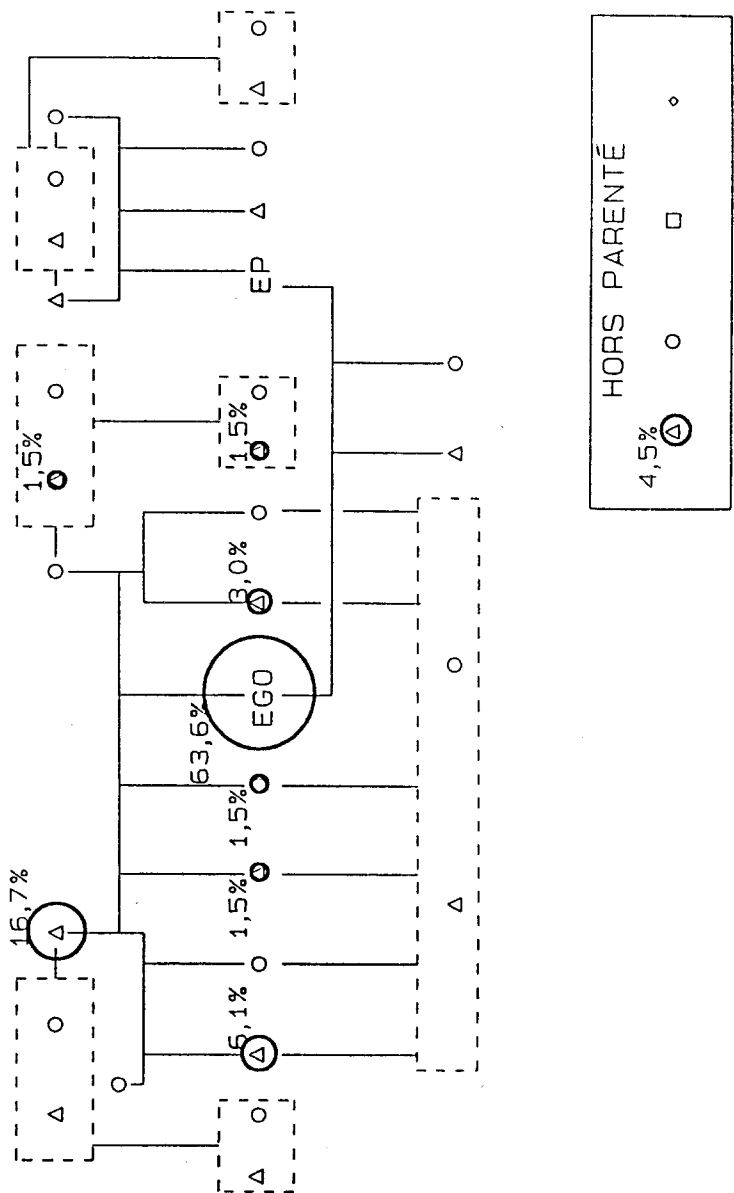


Figure 2b — HOMMES, GÉNÉRATION 1955-1964 : INDÉPENDANTS (PRODUCTION, SERVICES) FORMÉS À DAKAR

TABLEAU 2 — Parenté du «tuteur»

Personne chez qui on est confié	Âge au «confiage»		
	0-4 ans	5-9 ans	10-14 ans
Grand-mère ou tante			
Côté maternel	35,5	14,3	8,3
Côté paternel	18,6	11,8	6,0
Grand-père ou oncle			
Côté maternel	16,8	17,6	20,3
Côté paternel	9,3	16,8	19,5
Marabout	1,9	19,3	6,0
Frères	2,8	5,0	14,3
Sœurs	5,6	5,8	6,0
Sans lien et autre parent			
Sexe masculin	3,7	6,7	17,3
Sexe féminin	5,6	2,5	1,5
Total	100	100	100
Effectif	107	119	133

la distribution selon la parenté du tuteur varie peu d'une génération à l'autre, c'est pourquoi nous présentons les résultats pour l'ensemble des générations (tableau 2).

Le lien de parenté de l'individu avec la personne chez qui il est accueilli varie fortement suivant l'âge au confiage. Au fur et à mesure que cet âge augmente, on est de moins en moins confié à des grands-mères ou à des tantes, et de plus en plus à des grand-pères ou à des oncles. Entre 0 an et 4 ans, les jeunes sont davantage confiés à des parents du lignage maternel, et plus fréquemment à des femmes qu'à des hommes. À partir de 5 ans, les enfants sont davantage confiés à des hommes, sans distinction de lignage.

Les jeunes sont confiés à des marabouts ¹ essentiellement entre 5 ans et 9 ans. À partir de 10 ans, les placements sont plus fréquents auprès des frères ou d'autres parents plus éloignés, qui prennent souvent en charge la scolarité ou l'apprentissage.

¹ Pour certains événements, nous avons adjoint des modalités supplémentaires qui ne se rapportent pas directement à la parenté. Il s'agit par exemple de marabouts (ou maîtres coraniques) en cas de confiage; dans d'autres cas, il peut s'agir d'employeurs, d'associations, etc.

Dans le cas du confiage, on voit clairement que suivant l'âge de l'enfant, ce ne sont pas les mêmes personnes qui sont sollicitées. Au jeune âge l'enfant est confié plutôt à des aînés, parents de la mère. Par contre, après 10 ans, il est confié à des hommes, parents ou non, aptes à prendre en charge, sous une forme ou sous une autre, sa formation et son éducation.

D'autres analyses sont possibles. Par exemple, nous voulions savoir si, selon les générations, il y avait ou non cohabitation des conjoints et des enfants, afin d'apprécier les diverses formes de résidence de la famille conjugale (Segalen, 1981) ou du noyau conjugal (triade père, mère, enfants). À cet effet, au cours de l'enquête biographique, les enquêteurs ont demandé à chaque homme où résidai(en)t son (ou ses différentes) épouse(s), et à chaque femme où résidait son mari. Dans les deux cas, on recueillait également la résidence des différents enfants.

Toutes ces informations permettent de décrire les différentes formes de résidence que peut prendre l'unité conjugale. Nous présentons les résultats obtenus à partir des déclarations des hommes sur la résidence de leurs enfants (tableau 3) et de leur(s) épouse(s) (tableau 4) selon qu'ils avaient 25-34 ans, 35-44 ans ou 45-49 ans au moment de l'enquête.

Chez les plus jeunes hommes, dans un peu plus de la moitié des cas (54 %), la femme réside avec son mari et leurs enfants. Mais dans 18,8 % des cas les enfants et la mère résident ailleurs. Signalons que 19,5 % des enfants issus de cette géné-

TABLEAU 3 — Distribution des enfants de moins de 15 ans selon leur statut de résidence, la situation matrimoniale de leur mère et la génération du père ^a

Enfant Père	Mère		Mariée AC		Mariée SC		Divorcée		Veuve		Hors union		Total
	Rési- dant	Non rés.	Rési- dant	Non rés.	Rési- dant	Non rés.	Rési- dant	Non rés.	Rési- dant	Non rés.	Rési- dant	Non rés.	
25-34 ans	167 54,4	7 2,2	2 0,6	60 18,8	3 0,9	18 5,6	—	—	—	—	12 3,8	50 15,7	319 100
35-44 ans	761 70,7	26 2,4	15 1,4	128 11,9	46 4,3	51 4,7	7 0,6	6 0,6	12 1,1	25 2,3	1077 100		
45-59 ans	1183 82,8	39 2,7	18 1,3	98 6,9	31 2,2	28 2,0	17 1,2	8 0,6	2 0,1	5 0,3	1429 100		

Source : questionnaire biographique. Réponse des 1060 hommes sur la résidence de leurs 2825 enfants de moins de 15 ans.

a. AC : avec cohabitation; SC : sans cohabitation.

TABLEAU 4 — Résidence de l'épouse selon la situation matrimoniale et la génération du mari

La femme vit avec :	Génération du mari : 25-34 ans		35-44 ans		45-59 ans	
	Union monog.	Union polyg.	Union monog.	Union polyg.	Union monog.	Union polyg.
Son époux	93	15	193	82	174	222
Personne	3	0	0	0	1	2
Coépouse	0	0	0	4	0	7
Enfants	3	3	5	5	6	12
Père/mère enquêté	19	4	15	3	3	6
Père/mère épouse	6	2	7	11	0	7
Ascendant mari	4	0	1	0	1	1
Ascendant épouse	1	1	1	1	1	5
Frère mari	2	0	6	1	2	7
Frère épouse	0	0	2	1	1	2
Autre parent épouse	2	0	1	0	0	1
Total	133	25	231	108	189	273

Source : Questionnaire biographique. Réponse des hommes mariés sur la résidence de leurs 959 épouses.

ration sont nés hors union : dans la plupart des cas, ils ne résident plus avec leur père (15,7 %). En cas de divorce également, les enfants résident rarement avec leur père (0,9 %).

La cohabitation des conjoints s'accroît avec l'âge. Pour la génération 35-44 ans, le pourcentage d'enfants résidant avec leurs deux parents passe à 70,7 %, et à 82,6 % pour la génération 45-59 ans. Parallèlement, la non-cohabitation des conjoints s'estompe avec l'âge (13,3 % à 35-44 ans, 8,2 % à 45-59 ans), et dans la plupart des cas l'enfant ne réside pas avec le père. La proportion d'enfants de divorcés est moins importante pour la génération 45-59 ans, mais pour les deux dernières générations, les enfants résident dans un cas sur deux avec le père. Lorsque l'enfant est né hors union, le rapport n'est plus que de un sur trois.

Contrairement aux hypothèses, le maintien de l'unité conjugale au sein d'une même résidence demeure de loin, dans le cas de Dakar, l'éventualité la plus fréquente, et elle se renforce avec l'âge.

Le questionnaire permet également de savoir avec qui réside l'épouse lorsqu'elle ne réside pas avec son conjoint (tableau 4). La cohabitation des couples est moindre pour les plus jeunes générations : seulement 70,9 % des femmes en union monogamique et 60,0 % des femmes en union polyga-

mique résident avec leur conjoint. Si le mari est âgé de 35 ans à 44 ans, ces pourcentages sont respectivement de 83,9 % et de 75,9 %, et s'il a entre 45 ans et 59 ans, les proportions sont de 92,1 % et 81,6 %. Quelle que soit la génération, la cohabitation est plus fréquente chez les époux monogames que chez les époux polygames. La proportion de cohabitation augmente avec l'âge du mari.

La situation de résidence, en cas de non-cohabitation des conjoints, diffère selon que la femme est mariée à un monogame ou à un polygame. Lorsque l'épouse est mariée à un monogame, elle peut résider dans son propre ménage ou dans celui de ses enfants; c'est d'ailleurs une situation que l'on rencontre avant tout chez les femmes mariées à des hommes âgés. Mais le cas le plus fréquent pour la femme en union monogame est de vivre avec des membres de la famille de son mari (le père ou la mère principalement), notamment lorsque le mari est âgé de 25 à 34 ans. En cas de non-cohabitation, la femme peut aussi vivre avec des membres de sa propre famille, mais ce cas est moins courant, en particulier lorsque le mari est âgé.

La situation est plus variée pour les épouses mariées à des polygames. À l'exception de celles qui sont mariées à de jeunes hommes, ces femmes, dans environ 15 % des cas, vivent avec leur coépouse. Elles résident plus souvent seules ou dans leur propre famille que dans la famille de leur mari, en particulier si elles sont mariées à un homme de 35 ans à 44 ans. Ce choix est peut-être le signe d'une tension dans le couple (Bocquier et Nanitelamio, 1991).

Notre méthode permet également d'analyser la parenté mobilisée par les jeunes migrants en ville (de plus en plus fréquemment la parenté proche) ou la parenté sollicitée, bien souvent le père, lorsque l'on se retrouve au chômage (Antoine, 1990).

LA SAISIE DES LIENS DE PARENTÉ DANS LE MÉNAGE

Voyons maintenant comment aménager le système de codification afin de caractériser les relations de parenté au sein d'un ménage ¹. Un ménage comprend un ou plusieurs

¹ La définition adoptée dans l'enquête est la suivante : un ménage est l'ensemble des personnes vivant dans la même unité d'habitation et partageant leurs ressources et leurs frais de groupe. Communément, c'est le

noyaux et il faut créer une variable afin de tenir compte de ces différents «noyaux».

La méthode adoptée

En effet, au sein du ménage, le chercheur peut distinguer, par commodité, une ou plusieurs unités familiales. Ces unités sont appelées «noyaux familiaux». *Le noyau familial comprend les époux (ou l'un d'eux) et leurs enfants non mariés, ainsi que les parents consanguins ou par alliance à condition que ceux-ci soient à la charge du chef du noyau familial.* Par exemple, un fils vivant avec sa femme et ses enfants chez son père constituera un noyau dans le ménage de son père, et une fille mère célibataire et son (ou ses) enfant(s) forment un autre noyau familial séparé¹. Dans ce cas, le père est à la fois chef de ménage et chef du premier noyau; le fils chef du second noyau; la fille chef du troisième noyau; les autres enfants non mariés et sans enfants sont rattachés au premier noyau, celui du père chef de ménage.

Par ailleurs se présente le cas des isolés : il s'agit des individus qui n'ont de lien de parenté avec aucun chef de ménage de la concession² dans laquelle ils vivent. Lorsqu'ils logent et mangent avec un ménage particulier, ces personnes sont à inclure dans ce ménage, mais constituent un noyau particulier; par contre, s'ils résident seuls, ils forment un ménage distinct.

Le lien de parenté des membres du premier noyau familial sera celui qu'ils ont avec le chef de ménage. Pour les autres noyaux familiaux, le lien de parenté du chef de noyau sera celui qui existe avec le chef de ménage. Mais à l'intérieur de chacun de ces noyaux, les liens sont établis par rapport au chef de noyau d'appartenance. En définitive, il faut enregistrer le lien de parenté le plus direct possible avec le chef de noyau.

Au fur et à mesure de l'inscription des noyaux, on attribuera à chacun d'eux un numéro 1, 2, 3... sans omission. C'est l'objet de la première variable «noyau» :

groupe de personnes vivant et mangeant ensemble et qui se reconnaissent sous l'autorité d'un même chef de ménage. Un ménage ne comporte pas nécessairement plusieurs personnes. Si quelqu'un vit seul, il faut le considérer comme un ménage distinct ne comptant qu'une seule personne.

¹ Ce système s'inspire de celui qui est utilisé par le Bureau national du recensement de la Direction de la statistique du Sénégal.

² En ville, plusieurs ménages non apparentés résident souvent dans la même concession. Il s'agit la plupart du temps de locataires.

- le noyau 1 sera celui du chef de ménage,
- les personnes d'un même noyau auront le même numéro de noyau,
- plusieurs célibataires non apparentés et résidant dans le même logement forment un seul ménage comprenant autant de noyaux familiaux que de personnes.

La codification de la parenté, pour chaque individu des ménages enquêtés, nécessite cinq variables. La première concerne le numéro de noyau, la seconde couvre le lien de parenté tel que nous l'avons spécifié au tableau 1, tandis que la troisième correspond à des cas particuliers (ex. «rang» de l'épouse dans les situations polygamiques). La quatrième est la variable lignage déjà présentée au tableau 1. Enfin, la variable sexe complète la codification de la parenté.

Une codification spécifique pour les épouses et les enfants est nécessaire dans le cas de la polygamie. Par exemple, l'épouse d'un homme monogame chef de ménage sera codifiée «1-4-0-0-2» :

- 1 pour premier noyau,
- 4 pour épouse,
- 0 pour épouse de monogame,
- 0 pour lignage non concerné,
- 2 pour sexe féminin.

Les épouses d'un polygame chef du second noyau sont codifiées comme suit, selon leur rang : «2-4-1-0-2» pour la première épouse, «2-4-2-0-2» pour la deuxième épouse, et ainsi de suite.

Les enfants d'un homme polygame sont codifiés selon le rang d'épouse de leur mère. Par exemple, les enfants de la troisième épouse du chef de ménage sont codifiés : «1-5-3-0-1» pour les garçons et «1-5-3-0-2» pour les filles.

Lorsque la mère n'est pas présente dans le ménage, la troisième variable, celle de rang, prend, par convention, la valeur 6 et, dans le cas où le père n'est pas dans la concession, la valeur 7.

L'apprentissage d'un tel système de codification peut paraître assez fastidieux. L'expérience montre qu'après une bonne formation des enquêteurs sa mise en pratique est aisée et efficace, car pour chaque variable on ne fait appel qu'à un petit nombre de modalités. Par ailleurs, on décèle facilement les incohérences de codification au moment du contrôle des

questionnaires, en considérant l'ensemble des membres du ménage.

Une application : la typologie des ménages

Un exemple montre comment ce système permet d'appréhender la structure de parenté du ménage. À partir du recueil des liens de parenté, il devient possible, par sommation des individus ayant les mêmes codes de parenté, de constituer une typologie des ménages. Le recueil précis de la parenté autorise divers critères de classification, telle la présence de plusieurs générations, ou la présence des collatéraux (Locoh, 1988a; Vimard, 1987).

Dans l'exemple qui suit, la typologie retenue combine la situation vécue par le chef de ménage sur le plan matrimonial (non marié, en union monogamique ou en union polygamique) et le nombre de noyaux familiaux au sein du ménage (un seul noyau ou plusieurs noyaux; on parle alors de ménages mononucléaires et polynucléaires). Les données du tableau 5 ne prennent en considération que la situation vécue au sein du ménage sur le plan de l'union. En particulier, certains hommes mariés sont venus en ville sans leur épouse et vivent comme des célibataires. De même, certains polygames ne demeurent qu'avec une seule de leurs épouses, et sont donc considérés comme résidant dans un ménage monogamique.

Les données rassemblées au tableau 5 montrent que la taille des ménages, relativement élevée, est de 8,3 personnes en moyenne. Il est remarquable que 27 % des ménages comptent plus de 10 personnes en leur sein, dont un nombre important de collatéraux.

La famille conjugale «classique», à savoir le père, la mère et les enfants, ne concerne que 21 % des ménages et 15 % de la population dakaroise. Si le ménage polynucléaire monogamique ne représente que 17 % des ménages, par contre, 25 % de la population vit dans un ménage de ce genre. Les ménages polygamiques sont peu nombreux (12,6 % des ménages), mais accueillent 25,4 % de la population. C'est dans les ménages de ce type que la taille moyenne est la plus élevée : 13,1 personnes lorsque le ménage est mononucléaire, et près de 20 personnes lorsqu'il est polynucléaire.

Les individus vivant seuls sont en général des hommes et constituent une minorité, moins de 1 % de la population totale.

TABLEAU 5 — Type de ménage selon la taille du ménage et le sexe du chef de ménage ^a

	Taille du ménage (nombre de personnes)						N mén.	N indiv.	Taille moy. mén.	
	1	2-3	4-6	7-10	11-14	15+				
<i>Chefs de ménage de sexe masculin</i>										
Groupé individus mononucléaire	126	65	11	7	2		211	211	402	1,9
	59,7	30,8	5,2	3,3	0,9		100,0	10,3	2,4	
Groupé individus polynucléaire		36	30	24	16	11	117	117	831	7,1
		30,8	25,6	20,5	13,7	9,4	100,0	5,7	4,9	
Ménage monoparental		10	11	11	4		36	36	210	5,8
		27,8	30,6	30,6	11,1		100,0	1,8	1,2	
Mononucléaire monogame sans enfants présents		50	4				54	54	129	2,4
		92,6	7,4				100,0	2,6	0,8	
Mononucléaire monogame avec enfants présents		75	198	133	23	3	432	432	2610	6,0
		17,4	45,8	30,8	5,3	0,7	100,0	21,1	15,4	
Mononucléaire monogame avec enfants présents avec autre parent		4	93	132	34	8	271	271	2124	7,8
		1,5	34,3	48,7	12,5	3,0	100,0	13,2	12,5	
Mononucléaire polygamique			6	31	42	41	120	120	1573	13,1
			5,0	25,8	35,0	34,2	100,0	5,9	9,3	
Polynucléaire monogamique			46	99	101	101	347	347	4269	12,3
			13,3	28,5	29,1	29,1	100,0	17,0	25,2	
Polynucléaire polygamique				9	20	108	137	137	2733	19,9
				6,6	14,6	78,8	100,0	6,7	16,1	
SOUS-TOTAL SEXE MASCULIN	126	240	399	446	242	272	1725	1725	14 881	8,6
								84,3	87,9	
<i>Chefs de ménage de sexe féminin</i>										
Ménage monoparental		39	54	26	3		122	122	614	5,0
		32,0	44,3	21,3	2,5		100,0	6,0	3,6	
Groupé individus polynucléaire		4	33	64	26	15	142	142	1277	9,0
		2,8	23,2	45,1	18,3	10,6	100,0	6,9	7,5	
Autres types	28	14	9	3	3		57	57	162	2,8
	49,1	24,6	15,8	5,3	5,3		100,0	2,8	1,0	
SOUS-TOTAL SEXE FÉMININ	28	57	96	93	32	15	321	321	2053	6,4
								15,7	12,1	

a. Trois dernières colonnes (nombre de ménages, nombre d'individus et taille moyenne des ménages) : pourcentages verticaux.

Par ailleurs, 15 % des ménages ont à leur tête une femme. La moitié de ces ménages est constituée par le groupement de plusieurs individus non directement apparentés (par exemple des bonnes qui se regroupent et louent en commun une chambre), et 6 % sont des ménages monoparentaux de fait (une mère et ses enfants); mais dans certains cas il s'agit d'une coépouse qui réside de façon indépendante de son mari.

Les ménages monoparentaux sont peu fréquents. Ils ont plus souvent une femme pour chef (dans 77 % des cas), et ils ne regroupent que 4,8 % de la population.

D'autres analyses publiées par ailleurs (Antoine, 1990) nous permettent de relever que parmi les ménages dont le chef est né à Dakar ou bien y est installé depuis plus de vingt ans, un tiers compte plus de 10 personnes. Les difficultés économiques croissantes que connaît le pays (M. Diouf, 1992) conduisent les individus à prendre de plus en plus tard la responsabilité d'une famille : à 35 ans, seulement 30 % des hommes sont chefs de ménage. La crise perpétue la dépendance envers les aînés.

CONCLUSION

Trois analyses illustrent ici l'intérêt de la collecte fine de la parenté dans les enquêtes démographiques : le recours aux autres membres de la parenté pour le confiage des enfants, la localisation des différents membres du noyau conjugal et en particulier de l'épouse, et enfin la structure de parenté dans le ménage.

À Dakar, la plupart des individus résident dans une famille élargie; le noyau familial conjugal demeure souvent dans le même logement, à l'exception des générations les plus jeunes, où l'épouse et les enfants logent ailleurs, et en général dans la famille du mari.

Les premiers résultats de cette enquête, ceux qui sont présentés ici et d'autres qui ont été publiés ailleurs, tendent à montrer que la crise conforte la dépendance des plus jeunes envers les aînés. Le mode de vie urbain ne semble pas, à Dakar, être un facteur de déstructuration des familles. Jusqu'à présent les solidarités familiales permettent aux individus de survivre à la crise, au prix d'une certaine densification au sein des logements.

La méthode adoptée prouve qu'il est possible de traduire les relations de parenté de façon relativement fine dans un ques-

tionnaire démographique. Elle a été utilisée à deux reprises, à Dakar en 1989 et, par une autre équipe, à Bamako en 1992 (Konaté et al., 1992). La souplesse de la méthode permet d'adapter les questions et les modalités de codification à d'autres sociétés où les structures de parenté sont différentes.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ANTOINE, Ph., 1990. «Croissance urbaine et insertion des migrants». Texte présenté au colloque international «Des langues et des villes», Dakar, CLAD (Université Cheikh Anta Diop), 15-17 décembre. Paru dans *Étude de la population africaine*, no 6 : 78-94. Dakar, Union pour l'étude de la population africaine (UEPA).
- ANTOINE, Ph., Ph. BOCQUIER, A. S. FALL et Y. Mb. GUISSSE, 1990. «Étude de l'insertion urbaine des migrants. Approche biographique et réseaux sociaux». Conférence de l'UEPA sur «Le rôle des migrations dans le développement de l'Afrique», Nairobi, 19-23 février. *Actes du colloque*, vol. III : 813-831.
- BARNARD, A., et A. GOOD, 1984. *Research Practices in the Study of Kinship. ASA Research Methods in Social Anthropology*. Orlando (USA), Academic Press, 226 p.
- BOCQUIER, Ph., et J. NANITELAMIO, 1991. «Les déterminants socio-économiques des changements matrimoniaux des femmes de Dakar». Actes de la conférence de l'UEPA «Femme, famille et population», Ouagadougou, avril : 369-386.
- DIOP, A. B., 1985. *La famille wolof*. Paris, Karthala, 262 p.
- DIOUF, M., 1992. «La crise de l'ajustement», *Politique africaine*, 45 (mars) : 62-85.
- HÉRITIER, F., 1975. «L'ordinateur et l'étude du fonctionnement matrimonial d'un système omaha», dans M. AUGÉ, éd. *Les domaines de la parenté*. Paris, Maspero : 95-117.
- LE BRIS, E., A. MARIE, A. OSMONT et A. SINOU, 1987. *Famille et résidence dans les villes africaines. Dakar, Bamako, Saint-Louis, Lomé*. Paris, L'Harmattan, 268 p.
- KONATÉ, M., A. KOUAMÉ et R. MARCOUX, 1992. *Méthodologie de l'enquête insertion de Bamako*. Montréal, Université de Montréal, Département de démographie, et Centre d'études et de recherche sur la population pour le développement (CERPOD) (Institut du Sahel, Bamako), à paraître.
- LOCOH, T., 1988a. «L'analyse comparative de la taille et de la structure des ménages». Dans *Congrès africain de population*, tome 2 : 5.2.17-42. Dakar, Union internationale pour l'étude scientifique de la population (UIESP).
- LOCOH, T., 1988b. «Changement social et situations matrimoniales : les nouvelles formes d'union à Lomé». Communication présentée au séminaire «La nuptialité en Afrique au sud du Sahara : changements en cours et impact sur la fécondité». Saint-Lambert-des-

- bois (Paris), Union internationale pour l'étude scientifique de la population (UIESP), 27 p., photocopié.
- SALA DIAKANDA, M., 1988. «Problèmes conceptuels et pratiques liés aux informations disponibles sur la structure des ménages en Afrique ainsi qu'à son analyse». Dans *Congrès africain de population*. Dakar, UIESP, tome 2 : 5.2.1-16.
- SEGALEN, M., 1981. *Sociologie de la famille*. Paris, A. Colin, 334 p.
- VIMARD, P., 1987. *Structures des ménages en pays baoulé. Compositions et typologies familiales*. Abidjan, Études et recherches de l'École nationale de statistiques et d'économie appliquée (ENSEA), no 14, 39 p.

RÉSUMÉ — SUMMARY — RESUMEN

ANTOINE Philippe et BOCQUIER Philippe — UNE MÉTHODE DE RECUEIL DE LA PARENTÉ DANS LES ENQUÊTES DÉMOGRAPHIQUES : UN COMPROMIS AVEC L'APPROCHE ANTHROPOLOGIQUE

La collecte des biographies par l'intermédiaire d'une enquête rétrospective permet de recueillir différentes informations sur les origines familiales de l'enquêté, sur l'intervention de la parenté au cours des changements résidentiels et professionnels, et sur l'évolution de sa situation familiale (vie matrimoniale et devenir des enfants). Nous présentons ici la solution retenue pour saisir la parenté aussi bien par rapport à une tierce personne qu'au sein du ménage, et les possibilités d'analyse offertes à partir d'exemples tirés de l'étude IFAN-ORSTOM menée à Dakar. Notre analyse suggère que la crise conforte la dépendance des plus jeunes envers les aînés. Le mode de vie urbain ne semble pas, à Dakar, être un facteur de déstructuration des familles. C'est pour l'instant la solidarité familiale qui sert d'amortisseur aux conséquences de la crise.

ANTOINE Philippe and BOCQUIER Philippe — A METHOD FOR COLLECTING DATA ON KINSHIP IN DEMOGRAPHIC SURVEYS: A COMPROMISE WITH THE ANTHROPOLOGICAL METHOD

With the collection of biographies through retrospective surveys, it is possible to obtain various informations on family origin, the role of kins in residential and occupational mobility, and family changes. We present herein a solution to operationalize the concept of kinship using the experience of the IFAN-ORSTOM survey carried out in Dakar. Our results confirm the increased dependence of the younger generation on older generations due to the crisis. The urban way of life does not seem to disorganize family structures in Dakar. At present, it is through family solidarity that the shock of the crisis is absorbed.

ANTOINE Philippe y BOCQUIER Philippe — METODOLOGIA DE RECOLECCION DE DATOS SOBRE LA PARENTELA EN LAS ENCUESTAS DEMOGRAFICAS: ESTABLECIENDO UN TÉRMINO MEDIO CON EL PUNTO DE VISTA ANTROPOLOGICO

Las biografías recolectadas gracias a una encuesta retrospectiva permiten acceder a distintas informaciones respecto a los orígenes familiares de los encuestados, el papel que desempeña la parentela con ocasión de los cambios residenciales y profesionales, y la evolución de su situación familiar (vida matrimonial y futuro de los hijos). Se presenta aquí la solución que se ha elegido para captar la parentela, en relación tanto con terceras personas como dentro de la familia misma, así como las posibilidades de análisis que ofrecen los ejemplos sacados del estudio IFAN-ORSTOM llevado a cabo en Dakar. Sugerimos en nuestro análisis que la crisis fomenta la dependencia de los jóvenes respecto a sus mayores. Por el momento, la solidaridad familiar amortigua las consecuencias de la crisis.